



PLAN D'ACTION NATIONAL D'INCLUSION NUMERIQUE APPEL A PROJETS 2023

1. Introduction

Dans le cadre du Plan d'action national d'inclusion numérique, le ministère de la Digitalisation lance un appel pour le financement de projets-pilotes favorisant l'inclusion numérique de tous les résidents du Grand-Duché de Luxembourg, ainsi que des travailleurs frontaliers.

Sont éligibles les projets à partir d'un montant de 10 000 € par projet, sur une durée maximale de 12 mois, et ceci pendant la période de juillet 2023 à juin 2024.

Pour des projets de plus petite envergure d'autres programmes de financement sont disponibles en dehors de cet appel à projets.

2. Objet de l'appel

Le présent appel à projets poursuit des objectifs définis dans le plan d'action national d'inclusion numérique. Il propose trois axes de travail :



Appel à projets « inclusion numérique » 2023	
Axe 1	<p>Augmenter la motivation numérique et susciter la confiance numérique</p> <p>Projets promouvant et encourageant la motivation numérique et la confiance numérique des publics éloignés du numérique et du grand public.</p> <p>Dans ce contexte, sont particulièrement visés les projets ayant pour objet :</p> <ul style="list-style-type: none">- D'inciter l'usage du numérique et d'aider à s'engager dans le monde numérique.- De sensibiliser aux enjeux et aux risques numériques.- De promouvoir l'utilisation responsable et les bons réflexes pour se protéger en ligne.- D'impliquer et accompagner les publics éloignés du numérique.
Axe 2	<p>Faciliter l'accès au numérique</p> <p>Projets visant à améliorer et faciliter l'accès au numérique. Un accent particulier est mis sur le développement de l'accessibilité numérique et la création de points de contact.</p> <p>Dans ce contexte, sont particulièrement visés les projets ayant pour objet :</p> <ul style="list-style-type: none">- De fournir un accès aux outils TIC.- De promouvoir l'accessibilité numérique afin d'assurer que les contenus proposés soient accessibles à un public varié.- De promouvoir et de prioriser l'inclusion numérique dans la conception de solutions numériques pour garantir une meilleure convivialité et accessibilité.- D'encourager la création de points de contact et d'accès publics au niveau national et/ou communal.
Axe 3	<p>Développer les compétences numériques</p> <p>Projets visant à développer les compétences numériques de base. Un accent particulier est mis sur les projets offrant des possibilités de formation décentralisées et/ou offrant un encadrement individuel.</p> <p>Dans ce contexte, sont particulièrement visés les projets ayant pour objet :</p> <ul style="list-style-type: none">- De développer la littératie numérique et les compétences numériques de base pour utiliser les outils TIC de manière autonome et avantageuse.



	<ul style="list-style-type: none">- De développer la citoyenneté numérique, c.-à-d. l'éducation ou l'acquisition de compétences pour l'apprentissage et la participation active dans la société numérique.- De développer des supports analogiques, audiovisuels et/ou numériques pour faciliter l'apprentissage du numérique.- D'innover et encourager des approches novatrices de l'apprentissage et de la pratique du numérique et des outils TIC.- D'encourager des offres adaptées aux niveaux de capacités différents et disponibles en différentes langues afin de répondre aux besoins variés des différents publics cibles.- De s'engager à offrir des possibilités de reconversion.
--	---

L'axe de travail choisi par le porteur de projet est à indiquer sur la fiche de candidature. Bien que chaque projet soumis doive répondre exclusivement à un des trois axes proposés, le porteur de projet peut soumettre plusieurs projets dans le cadre de cet appel à projets.

Les projets éligibles devront être complémentaires à l'offre existante et peuvent prendre diverses formes, dont par exemple des activités de sensibilisation, des projets d'information ou d'animations, des cours de formations, des vidéos et petits films d'animation, des expositions (itinérantes, interactives...), des forums d'échanges, des carnets pédagogiques, etc.

Les projets réalisés en partenariat entre acteurs seront encouragés et retenus en priorité.

3. Conditions générales

Conditions générales	
Public Cible	Résidents du Grand-Duché de Luxembourg et travailleurs frontaliers au Luxembourg.
Lieu de réalisation des projets	Grand-Duché de Luxembourg
Porteurs de projet éligibles	<ul style="list-style-type: none">• Associations sans but lucratif• Organismes privés / Entreprises• Etablissements publics• Communes / Syndicats intercommunaux



	<ul style="list-style-type: none">• Chambres professionnelles• Centres de formation• Instituts de recherches publics
Critères de sélection	<p>Pour pouvoir bénéficier d'un financement, les projets soumis seront évalués sur base des critères suivants :</p> <ul style="list-style-type: none">• Pertinence du projet<ul style="list-style-type: none">○ au regard des besoins identifiés○ au regard des publics ciblés○ au regard de l'impact sociétal○ au regard de l'intérêt général○ au regard des indicateurs prévus• Élément novateur (contenu, méthodologie, production)• Mise en place d'outils de pilotage et d'évaluation• Calendrier
Indicateurs à prévoir	<ul style="list-style-type: none">• Nombre de personnes visées• Durée• Diversité et profil des participants (nationalité, âge, genre, ...)• Nombre d'activités à réaliser• Nombre et type de partenaires• Nombre d'outils et de supports à développer• Outils et méthode d'évaluation des résultats du projet
Critères d'exclusion	<p>Sont exclues les personnes physiques.</p> <p>Le financement de structures est exclu, seuls des projets peuvent faire l'objet d'une demande de financement.</p> <p>Le financement de projets avec but commercial est exclu, seuls des projets sans but lucre et commercial peuvent faire l'objet d'une demande de financement.</p>



	Les projets qui ont reçu un financement lors de l'appel à projets précédent sont exclus.
Indications financières	Projet(s) éligible(s) d'un montant minimal de 10.000 €
Période d'éligibilité	Sont éligibles les projets réalisés entre le 01/07/2023 et le 30/06/2024
Éligibilité des dépenses	<p>Sont admissibles les dépenses qui sont :</p> <ul style="list-style-type: none">• En relation directe avec le projet et nécessaires pour mener à bien les activités du projet concerné.• Raisonnable et respectant les principes de bonne gestion financière, en particulier celui de l'optimisation des ressources et le rapport coût-efficacité, notamment en fonction du nombre des personnes concernées par le projet.• Enregistrées dans une comptabilité du porteur de projet, identifiables et contrôlables.• L'engagement du personnel est de la responsabilité du porteur de projet. Le financement du personnel dans le cadre de cet appel plan d'action d'inclusion numérique est limité à la durée du projet (maximum 12 mois) et ne sera pas assuré par le Ministère de la Digitalisation au-delà de cette période.
Dépôt de la demande	La date limite d'envoi des candidatures au présent appel est fixée au 10 mars 2023 à 12h00 (midi) . Aucun projet ne pourra être retenu au-delà de cette date limite. Les dossiers de candidatures avec les documents annexés sont à envoyer uniquement par courrier électronique à l'adresse mail : info@zesummendigital.public.lu
Webinaires-Réunions d'information	Deux séances d'information en ligne auront lieu : <ul style="list-style-type: none">• le mardi 31 janvier 2023 à 15h00• le jeudi 02 février 2023 à 10h00



	Afin de mieux pouvoir organiser les réunions d'information, les personnes intéressées sont priées de confirmer leur participation en indiquant la séance à laquelle elles souhaitent participer, à l'adresse : info@zesummendigital.public.lu Un courriel de confirmation leur sera envoyé indiquant le lien de participation à la réunion d'information.
Présentation des projets	Le ministère de la Digitalisation invitera une présélection de projets soumis à présenter leur proposition de projet devant le jury de sélection. Les présentations auront lieu les 18 et 19 avril 2023 au GovTech Lab.

4. Rapports de mise en œuvre

Les porteurs de projet s'engagent à remettre au moins les rapports suivants : un rapport de mise en œuvre intermédiaire et un rapport de mise en œuvre final comprenant le décompte financier du projet (avec copies des factures et preuves de paiement). Le rapport final devra être remis au plus tard deux mois après la fin du projet, et ce pour le 31 août 2024 au plus tard.

Les rapports de mise en œuvre rendent compte des activités réalisées et des résultats obtenus en matière d'inclusion numérique, analysés selon les indicateurs définis au début du projet.

Le rapport final doit inclure des recommandations et/ou l'ensemble des productions réalisées (méthodes, outils, ...).

5. Constitution des dossiers de candidatures au présent appel

Les organisations souhaitant répondre à l'appel sont invitées à soumettre un dossier de candidature contenant les documents suivants dûment remplis :

- Annexe 1 : La fiche de candidature signée (incluant la check-list et le calendrier de réalisation)
- Annexe 2 : Le budget prévisionnel signé

Les documents « Fiche de candidature » et « budget prévisionnel » sont téléchargeables sur le site digital.gouvernement.lu.

Aucun dossier de candidature ne pourra être retenu si les documents en question n'ont pas été soumis en bonne et due forme dans les délais de soumission prévus dans cet appel.

Suite à la soumission du dossier, un accusé de réception est transmis au porteur de projet.



La date limite d'envoi des candidatures au présent appel est fixée au **10 mars 2023 à 12h00 (midi)**.

La fiche de candidature et les documents annexés sont à envoyer uniquement pour courrier électronique à l'adresse mail : info@zesummendigital.public.lu

6. Prochaines étapes et calendrier indicatif

À partir du 10 mars 2023, plusieurs étapes seront réalisées :

- Étape 1 : Une présélection des projets éligibles.
- Étape 2 : Les porteurs de projets présélectionnés et leurs partenaires seront contactés et invités à une réunion pour présenter leurs propositions de projets devant le jury au GovTech Lab le 18 et 19 avril 2023.
- Étape 3 : Suite à la réunion, les porteurs de projets peuvent être invités à réviser leur projet.
- Étape 4 : Le groupe de travail interministériel « inclusion numérique » procédera à la sélection finale des projets retenus et les lettres d'acceptation et de refus des projets seront envoyées aux porteurs de projets.
- Étape 5 : Une convention bilatérale sera signée avec les organismes sélectionnés avant le début du projet.

Les projets sélectionnés seront financés sur une période maximale de 12 mois. La date de début des projets sera fixée au 1er juillet 2023.

7. Contact

Pour toute information, Monsieur Ben MAX (247-72115) ben.max@digital.etat.lu, se tient à votre disposition.